

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2021/046**

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 27

**SÉANCE EN DATE DU 10 AVRIL 2021**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

## **POINT 14 : PROGRAMME NATURE 2021**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. Guy Rossler, adjoint au maire, qui précise que ces animations programmées au mois de mai seront reportées en été 2021 en raison des restrictions sanitaires,

Sur proposition de la Commission de l'Environnement et de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

Décide :

- de mettre en œuvre un programme d'animations à destination des scolaires dans le cadre de la fête de la Nature 2021 et de prendre en charge les dépenses d'organisation selon le détail ci-après :

- ° un montant de 100 € à Monsieur Michel Greff pour l'animation d'une sortie,
- ° un montant de 1.900 € à l'association les Piverts pour l'animation de 8 sorties,
- ° un montant de 630 € à l'association la Grange aux paysages pour l'animation de 3 sorties,
- ° un montant de 360 € à Madame Isabelle Vidal pour l'animation de 2 sorties,
- ° un montant de 980 € à la société SOTRAM S.A.S./Voyages MATHIEU S.A.S. pour le transport des élèves sur les lieux de l'animation,

- de prendre en charge les frais liés à cette manifestation ainsi que les frais annexes, à savoir les frais de déplacements, achat de petit matériel pour les animations, frais de repas, frais d'assurances et toutes autres dépenses se rapportant à l'organisation de cette manifestation,

- de mettre en œuvre un programme d'animations à destination du grand public dans le cadre de la fête de la nature 2021 et de prendre en charge les dépenses d'organisation selon le détail ci-après :

- ° un montant de 140 € à Monsieur Michel Greff pour l'animation de 2 sorties,
- ° un montant de 160 € à l'association les Piverts pour l'animation d'une sortie,
- ° un montant de 900 € à l'association la Grange aux paysages pour l'animation de 4 sorties,
- ° un montant de 150 € à Madame Isabelle Vidal pour l'animation d'une sortie,
- ° un montant de 200 € à l'association de Pêche AAPPMA pour l'animation d'une sortie,
- ° un montant de 300 € à l'association Sirius, pour l'animation d'une sortie,

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le



ID : 057-215706284-20210410-2021\_046-DE

- de prendre en charge les frais liés à cette manifestation ainsi que les frais annexes, à savoir les frais de déplacements, achat de petit matériel pour les animations, frais de repas, frais d'assurances et toutes autres dépenses se rapportant à l'organisation de cette manifestation,

- de prendre acte que des crédits suffisants sont prévus au budget primitif principal de l'exercice 2021.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 13 avril 2021

Pour extrait conforme,  
Sarralbe, le 13 avril 2021  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDIOT